



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telecommunications

Question écrite n° 65277

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'interconnexion des reseaux telematiques de France Telecom et de British Telecom. La presse s'est fait l'echo de cet evenement - qu'il convient de saluer - tout en notant les differences de tarifs applicables aux utilisateurs francais et anglais. Ainsi, un utilisateur francais paiera 6,74 francs une minute de communication pour interroger l'annuaire electronique britannique et un utilisateur britannique 33 pence (1,84 franc environ) pour consulter l'annuaire electronique francais. Il lui demande donc si ses services sont en mesure de confirmer ou d'infirmier cette information et, dans le cas ou cette derniere se revelerait exacte, de lui indiquer les raisons d'une telle difference tarifaire, qui est loin d'avantager les entreprises francaises tournees vers la Grande-Bretagne.

Texte de la réponse

Reponse. - Tout d'abord, il convient de preciser que l'acces au 3619 GB 1 est de 5,48 francs TTC et non de 6,74 francs la minute de communication. La disparite evoquee, sans aucun doute regrettable, tient aux prix fixes par chacun des exploitants pour permettre la consultation de sa base de donnees « annuaire electronique ». Les reversements effectues a British Telecom pour sa remuneration ne sont pas determines en fonction du cout reel du service, contrairement a France Telecom, ce qui explique les differences de tarifs pratiques. En effet, British Telecom est soumis a un controle de ses tarifs par l'Oftel, autorite de reglementation des telecommunications britanniques. Ce controle precise que, pour un panier de services, la croissance des tarifs ne doit pas dépasser l'inflation mais un pourcentage determine en accord entre l'Oftel et British Telecom. A l'interieur de ce cadre general, British Telecom a la liberte de fixer ses tarifs dans la mesure ou sa contrainte tarifaire est globalement respectee sur l'annee. Ainsi, un seul et unique tarif a ete fixe par British Telecom pour tous les services Prestel consultables depuis la France, qu'il s'agisse de l'annuaire electronique ou des services a haute valeur ajoutee.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65277

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5615